



DES PERSPECTIVES BOURSIÈRES ENCOURAGEANTES



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

Bien que le Bureau national de la recherche économique (NBER) ait récemment annoncé que la récession américaine a officiellement pris fin en juin 2009, les marchés demeurent volatils et inquiets quant à l'actuelle reprise économique. Les gouvernements et les consommateurs sont endettés, le taux de chômage est très élevé, et la consommation n'est pas revenue à son niveau antérieur à la récession. Toutefois, les investisseurs peuvent acheter aujourd'hui des actions à bon prix. En effet, comme les bénéfices des compagnies ont continué à se redresser tout au long de 2010, et comme les cours des actions n'ont pas suivi, les ratios cours - bénéfices sont à un niveau nettement plus bas que ceux observés au cours des 15 dernières années. De plus, la forte activité économique dans les pays émergents est très encourageante. Nombre de sociétés multinationales tireront profit de cette croissance. Elles disposent déjà de liquidités importantes et affichent de très bonnes marges de profits. Bref, nous en sommes à l'étape de la reprise économique qui précède une période d'expansion économique. C'est pour cette raison que plusieurs indicateurs pointent vers différentes

directions. Rappelons-nous que le taux de chômage est un indicateur retardataire, alors que le marché boursier demeure l'indicateur avancé le plus fiable. À ce stade-ci, les actions demeurent un bon placement, car elles pourront profiter à la fois de l'augmentation des profits à venir et de la hausse des ratios d'évaluation découlant du retour graduel de la confiance. En conséquence, nous ne pouvons que vous recommander de vous assurer d'avoir un portefeuille correspondant à votre profil d'investisseur. Le temps n'est plus aux stratégies défensives.

Distribution de fin d'année des revenus et des gains de capital

S'il y a lieu, les Fonds FMOQ distribueront en fin d'année les revenus et gains en capital nets (c'est-à-dire les gains en capital moins les pertes en capital). Comme l'an passé, nous procéderons le premier vendredi suivant le 14 décembre, soit le 17 décembre 2010. En conséquence, les participants qui souhaitent effectuer des transactions avant la distribution de fin d'année devront nous faire part de leur intention avant le 10 décembre 2010, à dix heures (10 h). En plus d'accélérer les divers processus de fin d'année, une distribution plus hâtive permet aux détenteurs de parts qui le souhaitent d'effectuer, au cours des dernières

DANS CE NUMÉRO...

Le Fonds revenu mensuel FMOQ : Un incontournable	4
Planification fiscale de fin d'année : Voyez-y dès maintenant !	6
Régime enregistré d'épargne-études (REEE) : Information importante	8
Incorporation OUI ou NON ?	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

semaines de l'année, des transactions sur la partie de leur portefeuille comportant des pertes potentielles, afin de réduire, voire d'annuler l'impact fiscal de cette distribution. Pour vous aider dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) dès le 21 décembre prochain, à midi (12 h). Nous vous invitons à communiquer avec nos conseillers et à prendre connaissance de l'article sur la planification fiscale de fin d'année publié dans le présent numéro.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un produit d'épargne permet de placer, à l'abri de l'impôt, les revenus d'un montant cumulatif de 5 000 \$ par année. Contrairement à un REER, les cotisations au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ne sont pas déductibles d'impôt, mais celui-ci permet en contrepartie de retirer (et de remettre) le capital en tout temps, et ce, sans incidence fiscale. Si vous n'avez pas encore ouvert votre CELI et déposé vos deux (2) premiers montants de 5 000 \$ (années 2009 et 2010), il est toujours temps de le faire, car les cotisations inutilisées s'accumulent. Si votre CELI est déjà ouvert et que vous y avez investi votre premier 10 000 \$, vous pourrez y ajouter un autre montant de 5 000 \$ dès le 1^{er} janvier prochain. Veuillez prendre note que nous sommes déjà en mesure de recevoir vos instructions de dépôt, de retrait bancaire ou de transfert de votre épargne non enregistrée. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller à ce sujet.

Changements aux stratégies de placement des Fonds FMOQ

Le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a mandaté un comité pour revoir la structure de gestion des Fonds FMOQ. Ce dernier a conclu à la nécessité de modifier légèrement les stratégies de placement des Fonds FMOQ.

Premièrement, la portion des actifs

investie en actions étrangères des différents Fonds FMOQ, qui est sous gestion active, sera accrue de 10 à 20 %. Le comité est d'avis qu'à la lumière de l'évolution récente du cycle boursier, une gestion active au cours des prochaines années sera en mesure d'offrir de meilleures opportunités de rendement, et ce, avec un niveau de risque raisonnable.

Deuxièmement, la portion des actifs en actions étrangères des divers Fonds FMOQ, qui est investie dans les pays émergents, sera accrue de 5 à 12 %, afin de bénéficier des rendements additionnels que procurent ces opportunités d'investissement.

Troisièmement, une stratégie de couverture partielle des devises étrangères des Fonds omnibus et de placement FMOQ a été adoptée afin de bénéficier des fluctuations à court terme du dollar canadien.

Votre profil d'investisseur

Comme nous l'avons mentionné dans le dernier numéro de ce bulletin (juin 2010), le représentant d'un courtier en épargne collective doit, conformément au Règlement 31-103 de l'Autorité des marchés financiers, disposer de renseignements suffisants sur 1) les besoins et objectifs de placement, 2) la situation financière, et 3) la tolérance au risque de son client. À l'instar de la plupart des firmes du secteur, nous sommes d'opinion que recueillir ces renseignements au moyen d'un questionnaire s'avère le moyen le plus objectif et le plus précis qui soit pour nous acquitter de cette tâche et, par le fait même, pour mieux connaître et servir notre clientèle.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un questionnaire sur les différents sujets susmentionnés, dans le but d'établir de façon formelle votre « profil d'investisseur ». Ne soyez donc pas étonné si, lors d'une prochaine communication, votre conseiller vous demande de remplir ce document. De plus, afin d'accélérer

la mise à jour de nos dossiers, nous procéderons, dès cet automne, à un envoi postal à tous nos clients n'ayant pas encore reçu le questionnaire, afin de les inviter à le remplir et à nous le retourner.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration à cet égard, nous vous rappelons qu'il en va de votre intérêt, car ces renseignements nous aideront à vous servir encore mieux.

Une collaboration FMOQ et Fonds FMOQ

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro de ce bulletin (juin 2010), la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* participe fièrement au programme de préparation à la retraite initié par le Collège des médecins. Cette heureuse initiative a pour but d'aider les médecins à planifier tous les aspects de cette étape importante de la vie. Aussi, est-ce avec enthousiasme que nous nous sommes associés à la Fédération en élaborant un atelier de formation de trois heures qui couvre l'aspect financier. Ce dernier est offert à toutes les associations affiliées à la FMOQ qui souhaitent en faire profiter leurs membres. Intitulé *Préparation à la retraite – les aspects financiers* et dispensé par notre Service de planification financière, il aborde tous les éléments relatifs à cet important sujet. Il s'adresse à tous les médecins omnipraticiens, peu importe qu'ils soient clients ou non des Fonds FMOQ. Cette formation de trois heures, qui ne comprend aucune présentation de produits ni sollicitation de clientèle, donne droit à trois heures de crédits de catégorie 1. Nous nous réjouissons que plusieurs associations affiliées à la FMOQ aient inscrit cet atelier au programme de leur assemblée annuelle. Nous tenons à souligner que nous nous ferons un plaisir de donner cette formation à l'endroit de votre choix, si votre groupe réunit 15 personnes et plus. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec **M^{me} Martine Payette**, Directrice, affaires corporatives, marketing et

communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou, sans frais, le 1 888 542-8597, poste 224.

Nouveau service de gestion privée

La Société de services financiers des Fonds FMOQ inc. est heureuse de vous annoncer que sa filiale, la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., offrira prochainement un Service de gestion privée de portefeuille. Ce nouveau service s'adresse plus particulièrement aux membres de la communauté médicale et à leurs proches ayant accumulé des éléments d'actif dont la valeur totalise plus de 750 000 \$, et qui souhaitent confier la gestion de leur capital à des gestionnaires professionnels. Axé principalement sur la protection du capital, ce nouveau service donnera accès à des produits d'investissement exclusifs. Tout comme l'ensemble des produits et services offerts par nos sociétés, notre Service de gestion privée de portefeuille se démarquera par son rapport qualité – prix très avantageux. Bien que le déploiement de ce nouveau service soit prévu pour le début de l'année 2011, vous pouvez communiquer avec nous pour obtenir des renseignements additionnels ou pour discuter de cette nouvelle offre de service. Le cas échéant, nous vous invitons à communiquer avec **M. Robert Auger** ou avec **M. Martin Vallée**, en faisant le 514 868-2081. Vous pouvez également nous transmettre un courriel à l'adresse suivante : info-gestionprivee@fondsfmoq.com.

Fusion de Fiera Capital inc. et de Sceptre Investment Counsel Limited

Un des principaux gestionnaires des Fonds FMOQ, la société Fiera Capital inc. a annoncé, au cours de l'été, sa fusion avec Sceptre Investment Counsel Limited. Cotée en bourse, la nouvelle firme, **Fiera Sceptre inc.**, est l'une des plus importantes sociétés de gestion de portefeuilles au Canada. Son président est M. Jean-Guy Desjardins, l'actuel président du conseil de Fiera Capital inc. Bien que cette fusion n'entraînera à court

terme aucun changement aux mandats de gestion en vigueur, ni aux stratégies des Fonds FMOQ, nous sommes confiants que cette démarche créera des synergies fructueuses; des expertises renforcées, de même que de nouvelles opportunités et stratégies d'investissement pour les Fonds FMOQ, en sont des exemples. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter beaucoup de succès ainsi qu'une agréable, longue et fructueuse continuation à tous les membres de la direction et du personnel de Fiera Sceptre inc.

À la rencontre des omnipraticiens

Encore cette année, nous participerons à toutes les **assemblées des associations affiliées** à la FMOQ, ainsi qu'à tous les **congrès de formation continue** de l'automne. Au plaisir de vous y rencontrer!

De plus, comme par les années passées, nous poursuivons notre **programme de service en région** pour les médecins et leurs proches de l'extérieur des grands centres de Montréal et Québec. Nos conseillers se déplacent régulièrement dans toutes les régions afin de vous y rencontrer, et ce, sur rendez-vous fixé après vous avoir informé à l'avance (par lettre ou par courriel) de leur disponibilité. Saisissez cette opportunité de bénéficier d'un service professionnel attentionné qui nous démarque de la concurrence!

Salon Vision 2010

Nous serons présents avec grand plaisir au *Salon Vision 2010* que l'Association des optométristes du Québec tiendra les 15 et 16 octobre prochain, au Palais des congrès de Montréal. Nous invitons les membres de l'AOQ à venir nous rencontrer pour prendre connaissance de nos produits et services, et surtout pour échanger avec nos conseillers chevronnés. À bientôt!

Programme de conférences – Hiver – Printemps 2011

Dès janvier prochain, nous amorcerons une nouvelle saison de notre programme de conférences au cours de laquelle divers sujets de nature économique et financière seront traités de manière rigoureuse et approfondie. La première conférence, qui sera présentée en janvier à Montréal et à Québec, portera sur les perspectives économiques. Le programme complet vous sera expédié en novembre prochain, et nous espérons qu'il vous convaincra de participer en grand nombre à cette activité.

Nouveau site Internet

Nous sommes actuellement à remanier complètement notre site Internet. Cette démarche majeure porte à la fois sur le volet informationnel (renseignements, données, publications et même un glossaire complet) et sur le volet transactionnel (consultations des comptes, ordres d'achat ou de vente, transactions). À la fine pointe de la technologie, notre nouveau site sera plus accessible et plus convivial pour les internautes qui le visiteront. Nos participants seront informés de sa mise en ligne au cours de l'automne, par courrier électronique. Si nous ne disposons pas encore de votre adresse de courriel, ne tardez pas à nous la transmettre au info@fondsfmoq.com.

Les Fonds FMOQ se préoccupent de l'environnement

À l'instar de nos participants, nous sommes soucieux des impacts environnementaux de nos actions et convaincus qu'une foule de petits gestes finissent par faire une réelle différence. C'est pour cette raison qu'au cours des dernières années, nous avons intensifié nos actions visant à protéger l'environnement. Par exemple, nous avons créé des supports électroniques de nos divers rapports et invité les participants à les privilégier plutôt que les supports papier. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est toujours temps d'en parler à votre conseiller.

LE FONDS REVENU MENSUEL FMOQ UN INCONTOURNABLE



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Depuis quelques années, les baisses des taux d'intérêt incitent nombre d'investisseurs à se mettre à la recherche de revenus intéressants. Or, le Fonds revenu mensuel FMOQ, qui a été conçu pour répondre à cette attente, affiche des résultats suffisamment convaincants pour que tout investisseur, peu importe son âge, lui fasse une place de choix dans son portefeuille.

En octobre 2006, nous avons confié la gestion du Fonds revenu mensuel FMOQ aux gestionnaires de Fiera Capital (maintenant Fiera Sceptre) qui étaient regroupés dans cinq équipes distinctes focalisant sur les obligations, sur les actions privilégiées, sur les actions à dividendes, sur les fiducies de revenu ainsi que sur la répartition des actifs. En raison des changements législatifs qui affecteront les fiducies de revenu à compter de janvier 2011, les deux équipes mandatées pour les actions à dividendes et les fiducies de revenu ont été jumelées en une seule chargée des actions à revenu élevé (voir le tableau 1).

Depuis son lancement, le Fonds revenu mensuel FMOQ remporte un succès indéniable et pour cause. En effet, en dépit des soubresauts des marchés, il enregistre un rendement plus qu'intéressant (voir le tableau 2), tout en performant mieux que la très grande majorité des autres fonds à revenu mensuel disponibles (voir le tableau 3). Au 24 septembre 2010, son actif totalisait 82,7 millions \$.

Il faut rappeler que ce Fonds ne s'adresse pas uniquement aux personnes retraitées qui doivent décaisser une partie de leurs investissements. Il est vrai que sa distribution de revenu mensuelle, fixée à 0,40\$ par part depuis 2006, s'avère attrayante pour ceux qui désirent encaisser régulièrement les revenus générés par leurs investissements. Qui plus est, depuis plusieurs

années, la recherche de dividendes élevés est aussi une stratégie de placement intéressante. En effet, à long terme, environ 40 % du rendement total des actions provient des dividendes, et ce pourcentage est encore plus élevé en période de faible rendement boursier. De fait, au fil des ans, les sociétés qui ont pu récompenser leurs actionnaires en augmentant graduellement et systématiquement leurs dividendes, se sont généralement avérées très payantes.

En pratique, le rendement du Fonds revenu mensuel FMOQ est majoritairement composé de dividendes et de gains en capital, une caractéristique qui le rend encore plus attrayant pour des placements dans des **régimes non enregistrés**. En effet, sur le plan fiscal, il est possible de profiter du crédit d'impôt pour dividendes et du taux d'inclusion de 50 % des gains en capital. Il est également possible d'ajouter ce Fonds à un CELI. Cette option permet de toucher les distributions sans impôt, même lors du décaissement.

Bien entendu, le Fonds peut faire partie de **régimes enregistrés** (REER, FERR, REEE, REEI, etc.), et ce, pour une raison de diversification, compte tenu de ses différences avec le Fonds omnibus FMOQ et le Fonds de placement FMOQ. Alors que le Fonds revenu mensuel FMOQ est entièrement investi en titres canadiens, les deux autres détiennent des actions aux États-Unis, en Europe, en Asie et dans les pays émergents; en conséquence, le Fonds revenu

mensuel FMOQ ne comporte aucun risque de devise. Bien qu'à long terme, cette stratégie puisse sembler restrictive pour le Fonds revenu mensuel FMOQ, elle ne lui a pas nuï depuis son lancement, bien au contraire. De plus, le Fonds revenu mensuel FMOQ est le seul de la famille à détenir des actions privilégiées, des titres que l'on peut considérer comme des hybrides entre les actions ordinaires et les obligations. Les sociétés financières sont de loin les plus grandes émettrices d'actions privilégiées.

La dernière différence notable entre le Fonds revenu mensuel FMOQ et les deux autres réside dans le fait que le gestionnaire investit seulement dans des actions versant de bons dividendes, une « contrainte » à laquelle ne sont pas assujettis le Fonds omnibus FMOQ et le Fonds de placement FMOQ.

Il est à souhaiter que la croissance impressionnante du Fonds revenu mensuel FMOQ perdure et qu'il trouve sa place au sein des portefeuilles de placement, à côté du Fonds omnibus FMOQ et du Fonds de placement FMOQ.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller afin de voir comment cet incontournable pourrait s'intégrer à votre portefeuille.

FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Tableau 1 – Répartition au 24 septembre 2010

	Marge de manœuvre Répartition des actifs		
	Min.	Cible	Max.
 Court terme et obligations canadiennes	20 %	30 %	40 %
 Actions canadiennes privilégiées	10 %	15 %	20 %
 Actions canadiennes à revenu élevé	35 %	55 %	65 %

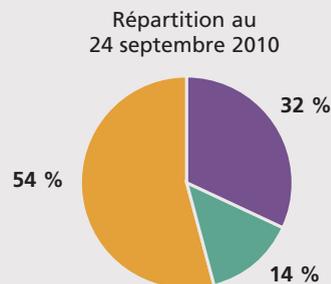


Tableau 2 – Rendements au 24 septembre 2010

Année à jour	1 an	2 ans	3 ans
	8,90	13,85	7,62
			3,53

Tableau 3 – Enquête AON sur les divers fonds canadiens^{1,2}

	1 an	2 ans	3 ans
Quartiles	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}

¹ Comparaison des 50 fonds de revenu mensuel disponibles au Canada

² Au 31 août 2010 (plus récente information disponible)

LE CHOIX NATUREL DES OMNIS

Filiale de la FMOQ, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a ses racines chez les membres de la FMOQ et elle est le fruit de trois décennies de développement et d'adaptation à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle regroupe une équipe multidisciplinaire de professionnels chevronnés dont la mission consiste à offrir, aux membres de la Fédération et à leurs proches, des produits et services financiers à grande valeur ajoutée.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS

COMPTE AU COMPTANT

COURTAGE DE PLEIN EXERCICE



PAUL ANGERS
angersp@vmb.ca

1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 514 954-3636
ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

VOYEZ-Y DÈS MAINTENANT !

VOICI LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR BIEN PRÉPARER LA FIN D'ANNÉE.

RÉGIMES FISCAUX

1. Contribuez au REER de votre conjoint avant la fin de l'année afin de respecter la règle des trois (3) 31 décembre.

Pour pouvoir éventuellement fractionner votre revenu, vos cotisations au REER de votre conjoint doivent y demeurer au moins trois (3) 31 décembre consécutifs.

2. Gestes à faire si vous avez atteint l'âge de 71 ans en 2010

Dans un premier temps

Cotisez une dernière fois à votre REER, car vous ne pourrez pas profiter des 60 premiers jours de 2011. Si vous prévoyez avoir des revenus gagnés en 2010, vous aurez intérêt à faire une cotisation excédentaire à votre REER en décembre prochain.

Assujettie à un impôt spécial (1 %) pour un mois seulement, cette cotisation sera déductible dès janvier 2011. Vous devriez obtenir un remboursement d'impôt supérieur à cet impôt spécial.

Attention ! N'oubliez pas de prendre en compte le solde de vos cotisations excédentaires déjà accumulées.

Dans un deuxième temps

Transformez vos REER en vous servant de l'âge du conjoint le plus jeune pour fixer le retrait minimum du FERR requis et réduire les montants des retraits obligatoires.

3. Planifiez les retraits de votre FERR en 2011.

Dans un premier temps

Si vous prévoyez effectuer des retraits importants en 2011, voyez si vous n'auriez pas plutôt avantage à les répartir sur deux (2) années financières (2010 et 2011) et, par le fait même, à bénéficier de paliers d'imposition inférieurs et à limiter les impacts sur votre pension de sécurité de la vieillesse.

Dans un deuxième temps

Si vous remboursez déjà votre pension de sécurité de la vieillesse en totalité, envisagez de devancer les retraits prévus en 2011, surtout s'ils devaient être assujettis au même taux d'imposition.

4. Votre compte d'épargne libre d'impôt (CELLI)

Dans un premier temps

Maximisez les avantages de ce nouveau produit qui permet de placer, à l'abri de l'impôt, les revenus d'un capital de 5 000 \$ par année. Si vous n'avez versé à ce jour aucune somme dans votre CELLI, vous avez accumulé un droit de cotisation de 10 000 \$ (5 000 \$ X 2 années).

Dans un deuxième temps

Si vous prévoyez faire un retrait de votre CELLI au début de l'année 2011, pour pourriez plutôt l'effectuer avant la fin de 2010. Ce faisant, vous pourriez réinvestir (sans y être toutefois obligé) la somme retirée dès le début de 2011. Par contre, si vous faites ce retrait seulement en 2011, le réinvestissement de la somme retirée ne pourra être effectué avant 2012, soit l'année suivant celle du retrait.

PLACEMENTS

1. Retardez la réalisation du gain en capital au début de 2011.

Ce faisant, vous profiterez d'un report d'impôt pouvant équivaloir à 16 mois (30 avril 2012).

2. Assurez-vous d'acquitter tous les honoraires de votre conseiller en placement ainsi que vos cotisations professionnelles avant la fin de 2010.

De cette façon, vous pourrez les déduire de vos revenus de l'année 2010.

3. Reportez l'achat de parts de fonds de placement (non enregistrés) après les distributions annuelles des gains en capital, s'il y a lieu.

En achetant vos parts après la distribution des gains en capital, vous évitez d'avoir à inclure un montant imposable dans votre déclaration de revenus de l'année.



ROBERT COMTOIS, CGA, PL.FIN.
Représentant en épargne collective
et Responsable du développement – ouest du Québec

4. Procédez à une révision de vos portefeuilles afin d'harmoniser les gains et les pertes.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital, qui deviendra alors une perte nette en capital, pourra être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois (3) dernières années (2007, 2008 et 2009), ou conservé pour réduire les gains en capital des années futures.

Une perte en capital devient une perte apparente si un contribuable dispose d'un bien à perte et que lui-même, son conjoint ou une société contrôlée par l'un d'eux, achète un bien identique au cours de la période comprise entre 30 jours avant et 30 jours après la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsqu'il y aura disposition du bien par le nouvel acquéreur.

5. Transférez des pertes latentes entre conjoints.

Vous pouvez le faire sous réserve du respect des conditions suivantes :

- a) le conjoint ayant des pertes non réalisées n'a pas réalisé de gain en capital pendant l'année ou durant les trois (3) dernières années, ou le taux marginal d'imposition de l'autre conjoint est supérieur ;
- b) le conjoint ayant des pertes latentes dispose des titres tandis que l'autre conjoint achète simultanément des titres identiques et les conserve au moins 30 jours ; la vente des titres complètera ensuite le transfert des pertes latentes.

PRODUITS LIÉS AUX ENFANTS

1. Vérifiez votre inscription à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), si vous avez des enfants de moins de 6 ans.

Cette inscription n'est pas automatique.

2. Maximisez le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Pour ce faire, devancez certains paiements afin d'atteindre la limite de 500 \$ par enfant.

3. Maximisez les contributions au régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Les premiers 2 500 \$ contribués donnent droit à une subvention du gouvernement du Canada (20 %) et à une autre du gouvernement du Québec (10 %).

Il est aussi possible de récupérer, une année à la fois, les subventions inutilisées du gouvernement du Canada depuis 1998 ainsi que celles du gouvernement du Québec qui n'ont pas été utilisées depuis 2007.

PRODUITS LIÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

1. Maximisez les contributions au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Selon l'âge du bénéficiaire du régime et ses revenus familiaux (ou celui de ses parents s'il est d'âge mineur), une personne qui est admissible au crédit pour personne handicapée (CIPH) du gouvernement fédéral et qui investit 1 500 \$ dans un REEI, peut recevoir la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (3 500 \$) et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (1 000 \$).

CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS À DES DÉPENSES ADMISSIBLES

1. Profitez du taux de déduction pour amortissement temporaire de 100 % sur les ordinateurs et logiciels de système acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011.

Ce faisant, vos achats effectués avant le 31 décembre seront totalement déductibles, sous réserve de leur utilisation à des fins professionnelles. Prenez note que ce taux est habituellement de 55 %.

2. Devancez les frais d'entretien les plus importants de vos immeubles locatifs.

Si vous possédez des immeubles locatifs, vous pourrez déduire vos frais d'entretien les plus importants de vos revenus locatifs, ou commencer à les amortir à des fins fiscales.

INFORMATION IMPORTANTE

Une récente mesure d'exception du gouvernement du Québec permet d'éviter de pénaliser les épargnants au REEE dont l'institution financière ne se conformerait pas encore aux exigences de l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

Ainsi, un détenteur de REEE faisant affaire avec une institution financière qui, au 31 décembre prochain, n'aura jamais réclamé l'IQEE, pourra transférer en 2011 son régime dans une autre institution qui est déjà en mesure de verser ces droits.

Vous détenez ce genre de régime auprès d'un autre fournisseur et vous souhaitez le transférer auprès de notre société? Prenez contact avec un de nos conseillers. Il vous guidera efficacement dans cette démarche.

3. Devancez certains frais médicaux importants avant la fin de 2010.

Si vous avez engagé des frais médicaux importants, n'attendez pas le début de 2011, car vous pourriez bénéficier d'une économie fiscale dès le printemps prochain.

4. Effectuez des dons de bienfaisance en utilisant des titres admissibles, si possible.

Il est préférable d'effectuer des dons d'actions, d'obligations ou de parts de fonds de placement sans inclure de gain en capital à votre revenu, plutôt que de vendre ces titres afin d'effectuer un don en liquide par la suite.

Avant la fin de 2010, effectuez les dons que vous prévoyez faire au début de 2011, car vous bénéficiez plus rapidement du crédit d'impôt.

Dans sa brochure *Les dons et l'impôt*, l'Agence du revenu du Canada précise que, « dans la plupart des cas, un don est un transfert volontaire d'un bien pour lequel le donateur ne reçoit aucune compensation en retour ».

Attention! Méfiez-vous de toute invitation à faire un don donnant supposément droit à un reçu aux fins d'impôt dont le montant serait supérieur à celui que vous donnez réellement.

ADMINISTRATION FISCALE

1. Les montants des acomptes provisionnels que vous avez versés diffèrent-ils de ceux inscrits sur les avis de cotisation que vous ont transmis l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec?

Revérifiez minutieusement vos calculs, car si vos revenus devaient être supérieurs, vous seriez très probablement contraint de payer des intérêts élevés et des pénalités coûteuses.

2. Vérifiez si vous avez un solde d'impôt minimum à récupérer.

Un montant d'impôt minimum de remplacement payé peut être récupéré dans les sept (7) années suivantes.

Afin de pouvoir récupérer totalement ce montant, il est important de vous assurer que les impôts exigibles seront suffisants la 7^e année.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos conseillers pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou encore pour discuter de toute question de nature économique et financière.

Les quelques minutes que vous consacrerez à cette démarche vous seront assurément très profitables!

INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

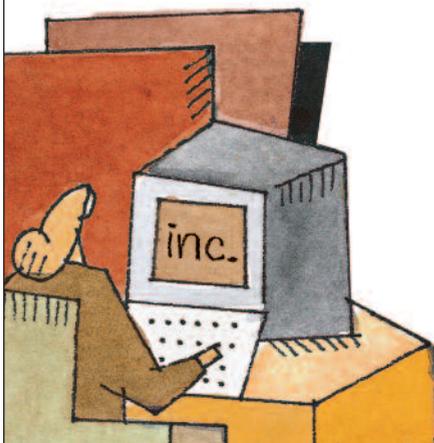
- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.



F O N D S
FMOOQ

LA CHIRURGIE COMMENCE À SE DÉMARQUER DE LA MÉDECINE

De fait, l'activité médicale a eu recours à l'astrologie pour la détermination de moments de crise ou la prescription de saignées et de purges. Les spécialistes ont recensé des almanachs datant de la fin du Moyen Âge qui guidaient certains praticiens moins familiers avec les méandres de la science des astres, de même que des ouvrages d'astrologie médicale prônant une technique n'ayant rien à voir avec l'art du praticien disciple de Galien.

À l'époque, une pratique s'inspirant de l'alchimie coexistait aussi avec les théories enseignées à l'université, mais ses liens avec la médecine étaient moins patents que ceux de l'astrologie.

C'est cependant du côté des croyances, magiques ou religieuses, que se manifestaient les concurrences les plus fortes, comme l'illustrent certains personnages décrits dans des ouvrages médicaux de la première moitié du XV^e siècle (la *vetula*, par exemple, avait à la fois les traits d'une guérisseuse et ceux d'une matrone aux pouvoirs diaboliques).

Des maux comme l'empoisonnement ou l'épilepsie donnaient ainsi lieu à des dérivés, tout comme les épidémies de peste qui servaient de prétextes à des rites divins, des prières, des jeûnes et des processions.

C'est au début du Moyen Âge que la chirurgie commence à se démarquer techniquement et professionnellement du reste de la médecine, et c'est dès le VIII^e siècle qu'émerge, dans la littérature médicale de l'époque dite présalernitaine, la concurrence entre le *medicus* et le *chirurgicus* qui est alors qualifié de *rasator* ou de *sanguinator*.

Les clientèles du chirurgien et du médecin académique affichent des différences considérables : alors que le premier soigne d'abord les couches inférieures et moyennes de la population, le second propose ses services aux niveaux sociaux élevés.

Sources : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Après une normalisation des cours au début de juillet, les marchés d'actions ont connu une embellie marquée tout au long du troisième trimestre. L'environnement d'investissement est malgré tout demeuré volatil du fait des multiples signaux économiques mixtes provenant à la fois des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie. L'appétit des investisseurs pour le risque reste à cet égard excessivement variable et la direction de marché ne nous apparaît pas être ancrée sur de solides fondamentaux. Nous sommes d'avis que l'effet des stimuli fiscaux s'est épuisé au cours de la première moitié de 2010 et que l'enchaînement dans le cycle normal se fait tarder. Cet état de chose devrait selon nous dicter des révisions négatives quant aux attentes de bénéfices pour les trimestres à venir.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La Banque du Canada a poursuivi l'ascension de son taux directeur vers un niveau plus normal. Pendant ce temps, la Réserve Fédérale américaine envisage plus sérieusement de procéder à l'achat de nouveaux actifs pour stimuler la croissance. Cette dynamique inhabituelle souligne la position relativement avantageuse du Canada dans un cadre où la montée des pays émergents favorise les exportateurs de denrées. Nous croyons que la Banque du Canada prendra une pause au cours du quatrième trimestre et ralentira le rythme de ses hausses de taux. Nous croyons aussi que les obligations en général sont surévaluées dû à l'anticipation d'un ralentissement économique important alors que nous n'envisageons pas une telle rechute.

MARCHÉS BOURSIERS

Les indices boursiers ont été forts à partir de la mi-août et ce, particulièrement dans les pays pour lesquels les commodités sont au centre de l'économie, notamment les marchés émergents et le Canada. Du fait des problèmes d'endettement et de l'austérité des programmes fiscaux, les indices en Europe ont été en dents de scie au cours du trimestre. La situation au Japon n'a guère été mieux; l'appréciation soutenue du yen et la faible demande interne ont conduit le Nikkei vers un nouveau passage à vide. Nous notons cependant que l'incertitude des investisseurs a été contrecarrée par la relance des fusions et acquisitions au cours de l'été, ce qui a eu une influence majeure sur le sentiment de marché.

À L'HORIZON

Nous continuons de mettre l'emphase sur les facteurs clés de la reprise économique, c'est-à-dire la confiance des ménages et des investisseurs envers les gouvernements, l'accès au crédit des entreprises et l'effet des politiques monétaires mises de l'avant. Actuellement, le scénario le plus probable demeure celui de reprise lente à l'intérieur d'un cycle normal. Cette situation favoriserait normalement les actions au détriment des obligations. Cependant, les indicateurs économiques avancés ne sont pas suffisamment robustes en ce moment pour que nous écartions nos scénarios alternatifs :

- une récession à double creux, propice aux obligations et défavorable envers les actions,
- une croissance trop rapide, qui nuirait aux obligations tout au long des douze prochains mois,
- une crise de la monnaie, qui produirait des rendements très négatifs et
- un scénario de déflation, qui favoriserait les obligations gouvernementales par rapport à l'ensemble des actifs financiers.

À ce stade-ci, nous favorisons toujours l'encaisse et demeurons sous-pondérés en obligations. Nous sommes fermement d'avis que les taux à court terme au Canada seront plus élevés au terme des douze prochains mois. Finalement, nous sommes neutres en actions.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 24 SEPTEMBRE 2010

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,33	0,84	1,79	2,35	2,53	2,68	3,30	4,24	10,014
■ Omnibus	6,75	5,25	0,63	2,66	3,34	3,50	6,83	8,21	21,066
■ Fonds de placement	4,30	5,07	0,16	2,52	3,40	2,35	7,46	9,41	21,304
■ Revenu mensuel	13,85	7,62	3,53	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,66 (06.10.06)	9,892
■ Obligations canadiennes	6,09	7,45	6,19	4,77	4,41	s.o.	s.o.	5,74 (16.03.01)	11,323
■ Actions canadiennes	11,59	4,07	-3,43	2,44	3,27	4,34	9,05	9,00 (31.05.94)	20,757
■ Actions internationales	1,93	-2,01	-7,82	-4,21	-1,50	-3,07	2,64	1,77 (31.05.94)	7,098

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,69 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2010

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,75 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,44 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,47 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,69 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,38 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,77 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	24.09.10	Écarts	25.06.10	Écarts	6.03.10	Écarts	31.12.09	Écarts	25.09.09
S&P/TSX (Toronto)	8,9 %	12 204,86	4,2 %	11 707,85	-2,1 %	11 957,37	1,8 %	11 746,11	4,8 %	11 212,39
S&P 500 (New York) **	3,4 %	1 178,85	5,6 %	1 116,62	-6,8 %	1 197,73	2,2 %	1 171,94	2,8 %	1 140,15
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-4,7 %	1 605,79	12,0 %	1 433,21	-11,2 %	1 614,23	-2,8 %	1 661,34	-1,4 %	1 684,44
DEX Univers (obligations canadiennes)	6,9 %	786,8	3,0 %	763,70	2,2 %	747,20	1,4 %	737,10	0,2 %	735,70

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵ et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat
⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*
⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec
⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 310
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmq.com

Courriel
info@fondsfmq.com



ACTIFS EN SANTÉ